

CONSEIL DE QUARTIER

MONTFAVET

Mercredi 21 mars 2018

Etaient présents :

- Elus : L.ABEL-RODET, A.CASTELLI, F.LICHIERE, C.ROCCI.

- Membres : L.BARBE, F.CARLIN, JP.DAVIN, MM.DE MICHELE, G.METAXIAN, B.PASCAL, S.PERINO, F.PROST, C.PUTTO, B.REY-FLAUD ALPHANDERY, C.SOUTIF, M.VOYANT.

Excusés : C.BONNAURON, B. ELIAS-SODAVALLE, J.GIORNAL, Y.REYNES.

M. André CASTELLI ouvre la séance à 18 h 00.

Il passe la parole aux membres du bureau qui vont diriger les discussions autour de l'ordre du jour.

- Point sur les projets des budgets participatifs,
- Conseil local de santé mentale
- Bilan de mi-mandat
- Questions diverses.

Monsieur SOUTIF évoque les projets concernant Montfavet qui n'avaient pas été proposés par le conseil de quartier et notamment celui de la Souvine (parcours de santé). Il a tenté de contacter cette personne afin qu'elle puisse présenter son projet au conseil mais en vain.

En ce qui concerne par contre le projet des jardins partagés, sont présents Laurent CRESPIAN, Directeur de l'ESPELIDO, en tant que structure de soutien et l'initiatrice du projet (adhérente de l'ESPELIDO). Il s'agit de la mise en place d'une ferme urbaine sur le chemin de la gare à Montfavet, sur un terrain appartenant au réseau ferré de France et donc en location (pour 800 m²).

Ces jardins permettront une agriculture biologique d'herbes aromatiques, légumes, élevage de volailles et de poissons (aquaponie)...mais également de créer un lien entre les habitants de ce quartier.

L'analyse des sols, avant mise à disposition, sera effectuée par la S.N.C.F et à ses frais.

Une cabane de jardin, en bois ou paille, sera mise en place sur le terrain afin d'y accueillir les outils.

Il est à noter que la proximité de la voie de chemin de fer permettra une mise en avant du concept et une vitrine pour le quartier.

M. CASTELLI rappelle que la gare fait partie d'un grand projet après appel à projet de la Région dans le cadre de la réhabilitation des quartiers de gare (48 projets présentés, au final 6 retenus dont Montfavet). Ces jardins partagés ont donc toute leur place au sein du Montfavet à venir.

En ce qui concerne la place de l'Église, une nouvelle réunion a eu lieu le 20 mars 2018. Un compte rendu a été établi et Mme PERINO fait remarquer que les préconisations précédentes (implantation d'oliviers dans des palox) avaient bel et bien disparues du projet. M.SOUTIF, présent à la réunion, indique alors que les services de la ville, non seulement, mettaient en avant que des oliviers ne pouvaient en aucun cas créer de l'ombre sur la place et qu'un autre type d'essence serait préférable, mais également, que l'utilisation de palox sur le territoire de la commune n'était pas un choix avisé en évoquant qu'une réflexion plus globale était en cours au sein des services concernés.

M.SOUTIF précise que des propositions (sur plan) vont être faites par les services et permettront certainement d'avoir une véritable idée du projet. Il semble, en tous les cas, que tout reste ouvert, rien n'est figé.

Mme PERINO souhaiterait que les réunions concernant ce projet s'adaptent à l'emploi du temps de chacun afin que les porteurs de projets puissent être présents.

Mme REY-FLAUD ALPHANDERY évoque le projet d'aménagement de la cour médiévale. Il s'agit ici de garder l'âme du lieu en créant une alcôve autour d'une scène, en isolant les lieux des voies de circulation extérieures. Il est en tous les cas important de ne pas toucher au bâti afin d'éviter le plus possible l'intervention des bâtiments de France.

Elle reste à ce jour dans l'attente d'un contact de la part des services de la ville qui ne vient toujours pas. Elle précise que ces derniers se trouvent désorganisés de par la mise en place même de la procédure du budget participatif. En effet, ils ne sont plus les initiateurs mais les exécutants d'un choix politique émanant de l'extérieur (les administrés porteurs de projets) et non pas seulement des élus de la ville.

Madame LICHIERE rappelle que la ville investit 50 millions d'euros cette année ce qui est du jamais vu. Les services sont effectivement débordés et les projets du budget participatif viennent en plus des travaux importants initialement prévus. A cela s'ajoute une réorganisation des services de la ville. Les élus présents s'engagent à prendre contact avec les services afin de connaître l'avancée de ce dossier.

M.BARBE s'inquiète du peu d'avancée des projets d'autant plus qu'une nouvelle campagne de budget participatif va être lancée au mois d'avril. M.SOUTIF rappelle à ce propos que la ville s'est engagée à terminer cette campagne au plus tard en 2019.

En ce qui concerne les panneaux d'information, le bureau reste dans l'attente d'une réunion qui va être organisée par la ville.

Deuxième point à l'ordre du jour, le conseil local de santé mentale. Mme PERRIN, coordinatrice de ce conseil n'a pu être présente ce soir comme prévu initialement de part une charge de travail

importante en cette période. M.CASTELLI a toutefois insisté afin qu'elle vienne rapidement présenter au conseil le travail effectué sur la question globale de la santé publique sur le territoire.

M.SOUTIF évoque les pistes de travail choisies par ce conseil local de santé mentale. Très orienté vers des patients atteints de pathologie il ne prend pas, à son avis, assez compte de la notion de santé publique en général qui concerne toute la population du territoire et pas seulement des patients fréquentant l'hôpital de Montfavet. M.CASTELLI rappelle que tous les acteurs sont au point de départ de la mise en place de cet outil. Aller vers quelque chose de plus grand est une étape supplémentaire qui reste accessible mais pas encore à l'ordre du jour (impact du développement durable, du bruit, de l'insécurité...).

M.SOUTIF évoque le dernier point à l'ordre du jour, le bilan de mi-mandat du conseil de quartier. Il rappelle que les membres sont donc renouvelables après 3 ans de mandat conformément à la charte. Celui-ci sera établi par le bureau et présenté au conseil pour validation finale ou modification lors d'une prochaine séance. Il évoque en tous les cas rapidement tous les points qui seront présents dans ce bilan afin d'obtenir l'aval des membres du conseil (difficultés de fonctionnement, de communication, véritable rôle du conseil, capacité de prise en main des dossiers en cours...).

M.CASTELLI souhaite que tous ces éléments soient transmis à l'administration et aux élus afin que des améliorations soient apportées. De plus, un mandat de 3 ans lui semble insuffisant pour mettre en place des projets publics qui sont, en général, beaucoup plus longs à élaborer. Il souhaite personnellement que le mandat des conseillers de quartiers soient prolongés de trois nouvelles années et indique être en discussion avec les instances compétentes tout en sachant que cette décision sera difficile à arracher.

Au sentiment des conseillers de ne pas avoir pu travailler plus efficacement et avoir eu une véritable influence sur les choix politiques de la ville, Madame LICHIERE rappelle que les décisions que les élus de Montfavet ont pu prendre au sein des commissions et du conseil municipal ont été nourries par les discussions qui ont eu lieu au sein même du conseil de quartier.

Monsieur CASTELLI souhaiterait que le prochain conseil qui devrait avoir lieu le 18 avril prochain soit reporté au 19 avril pour des raisons d'indisponibilité (présence nécessaire à l'Assemblée générale de l'ESPELIDO). A l'unanimité, le prochain conseil est reporté au 19 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.